

## 2024 - Flash Info CGT – CSE n°2

Chers Collègues,

CESI CGT vous propose une information synthétique à propos du CSE du 26 janvier 2024, et vous livre sa lecture des débats.

### Classification des CRCE

Lors de la mise en œuvre de la classification en 2022, les CRCE des régions Nord-Ouest et Est avaient été placé(e)s au palier 13, en raison de tâches administratives qui entraînent dans le cadre des emplois inter-filières. La mise en place des services scolarité bouscule toute l'organisation et justifie, selon la direction, une baisse au palier 11 des CRCE concerné(e)s. Si leur salaire n'est pas immédiatement impacté, les minimums conventionnels eux seront beaucoup plus bas, et ces collègues risquent de se voir refuser pendant plusieurs années des augmentations, au motif que les salaires sont bien au-dessus du minimum.



CESI CGT s'oppose fermement à ce changement de palier, qui s'assimile à une rétrogradation. Nous craignons également que cette méthode ne soit appliquée à d'autres métiers.

### Organisation du processus de sélection

La direction envisage de transférer les missions de sélection, qui étaient jusqu'ici dévolues aux ERP, sur les CRCE. Il s'agirait selon elle de fluidifier le processus de recrutement pour faire face à un flux de candidats en augmentation.



Les élus ont fait remarquer le risque d'un tel transfert. On peut facilement redouter que les objectifs commerciaux auxquels nos collègues sont soumis ne prennent dans certain cas le pas sur la qualité des profils recrutés. Par ailleurs, aucune action de formation n'est envisagée pour les aider à appréhender cette nouvelle mission.

CESI CGT estime que la direction ne fait que déplacer un problème de manque de moyens, en augmentant la charge de travail des CRCE, sans aucun accompagnement ni aucune compensation.

### Déploiement des services scolarité au sein des campus

Les services scolarité se déploient peu à peu dans toutes les régions, associés à la mise en place d'une coordination fonctionnelle. Les élus s'interrogent sur l'impact que cette nouvelle organisation aura sur le travail des assistant(e)s pédagogiques, tant au niveau de la classification que de l'intérêt du travail, et sur le risque de « taylorisation » de nos métiers.

CESI CGT sera particulièrement vigilant sur ce point.



### Réunion trimestrielle de la CSSCT

Risques psycho-sociaux (RPS) : l'analyse des RPS est faite suite aux entretiens annuels, avec discussion si besoin entre le service RH et le manager concerné. Les élus craignent que l'entretien ne soit pas le meilleur cadre pour un salarié en difficulté, qui pourrait craindre de s'exprimer librement face à son manager. D'ailleurs, plusieurs salariés consultent spontanément la médecine du travail pour les aider dans leur détresse.

Nous demandons que l'accès aux rubriques dédiées aux RPS dans les entretiens soit également ouvert aux membres de la CSSCT, pour une prévention renforcée.

# 2024 - Flash Info CGT – CSE n°2

## Conseil d'administration

Le conseil d'administration a validé le budget présenté par la direction, ainsi qu'un budget pour l'achat des locaux de Lille. Les résultats de l'année 2023 sont bons, avec une marge à plus de 5 millions d'euros, générée en partie par une baisse de charges. La direction envisage de poursuivre cette baisse en 2024, en agissant notamment sur les frais d'honoraires et sur le plan d'embauches.

## Réclamations individuelles et questions diverses

Le management sur l'Isma fait toujours l'objet d'un suivi suite au signalement qui avait été fait. La direction nous indique que les salariés ont fait un retour positif et que la situation tend à se normaliser. Les élus restent bien entendu à l'écoute de tous les salariés qui le souhaitent.

Nous avons posé la question du remboursement des frais kilométriques engagés par les salariés à l'occasion des salons. Le service RH vérifie et reviendra vers nous prochainement.

Concernant les Incentives, certaines régions communiquent de manière claire mais ce n'est pas le cas partout.



## À VOS CÔTÉS

**Laetitia AMROUH**  
[lamrouh@cesi.fr](mailto:lamrouh@cesi.fr)

**Philippe BLOT**  
[pblot@cesi.fr](mailto:pblot@cesi.fr)

**Johann CUENIN**  
[jcuenin@cesi.fr](mailto:jcuenin@cesi.fr)

**Isabelle DECOTTIGNIES**  
[idecottignies@cesi.fr](mailto:idecottignies@cesi.fr)

**Jean-François GRENIER**  
[jfgrenier@cesi.fr](mailto:jfgrenier@cesi.fr)

**Boumédienne HADJ**  
[bhadj@cesi.fr](mailto:bhadj@cesi.fr)

**Claire HERVE STIEGLER**  
[cstieglers@cesi.fr](mailto:cstieglers@cesi.fr)

**Julie OREGGIA**  
[joreggia@cesi.fr](mailto:joreggia@cesi.fr)

**Claire PERROT**  
[cperrot@cesi.fr](mailto:cperrot@cesi.fr)

**Covilen SUNASSEE**  
[csunasee@cesi.fr](mailto:csunasee@cesi.fr)

**Marilyne TESSIEUX**  
[mtessieux@cesi.fr](mailto:mtessieux@cesi.fr)

**Sana TLILI**  
[stlili@cesi.fr](mailto:stlili@cesi.fr)

Pour vous connecter sur notre site :  
<https://cesi.reference-syndicale.fr>